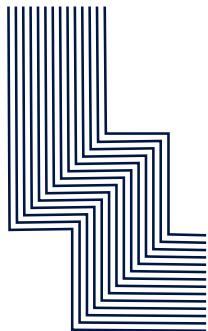




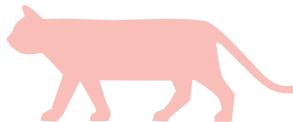
RÉSIDENCES AUTONOMIE SENIORS

CCAS de la Ville de Metz



Des appartements
adaptés, sécurisés
et conviviaux

metz.fr



Une résidence autonomie, c'est quoi ?

Les résidences autonomie sont des établissements offrant des appartements et des espaces collectifs à destination des personnes âgées. Le résident dispose ainsi d'un logement où il peut vivre en autonomie, dans ses meubles, tout en profitant de diverses prestations facultatives (restauration, animations, accompagnement).

Pour qui ?

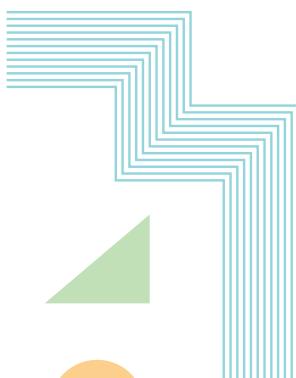
Les personnes pouvant bénéficier d'un logement doivent :

- ➔ Être retraitées de 60 ans et plus
- ➔ Être valides et autonomes

Quelles sont les démarches d'entrée ?

Nous vous invitons à prendre rendez-vous auprès des établissements qui ont retenu votre attention pour effectuer une visite. Les formalités se font sur rendez-vous auprès du Centre communal d'action sociale de la Ville de Metz 24, rue du Wad Billy 57000 METZ 03 87 35 57 96





**Centre communal d'action sociale de la Ville de Metz
24 rue du Wad-Billy
57000 Metz**

Allo Mairie

0 800 891 891

Service & appel gratuits